

Bulletin de don à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 boulevard des Récollets
Le Belvédère - 6 A
31078 TOULOUSE cedex 4

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine est un organisme national privé qui vise à promouvoir de manière prioritaire la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de proximité.

L'aide technique et financière apportée par la Fondation du Patrimoine s'applique aussi bien à des projets publics, associatifs que privés et peut concerner toute typologie de patrimoine : du petit patrimoine bâti jusqu'au monumental en passant par le patrimoine naturel (*sous certaines conditions*).

Pour mener à bien son action en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine de proximité français, la Fondation dispose de moyens d'intervention incitatifs :

- la mise en place d'une souscription permettant de mobiliser le mécénat populaire pour la réalisation de projets publics et associatifs. Les dons collectés étant déductibles des impôts (*cf. bulletin de don joint*).

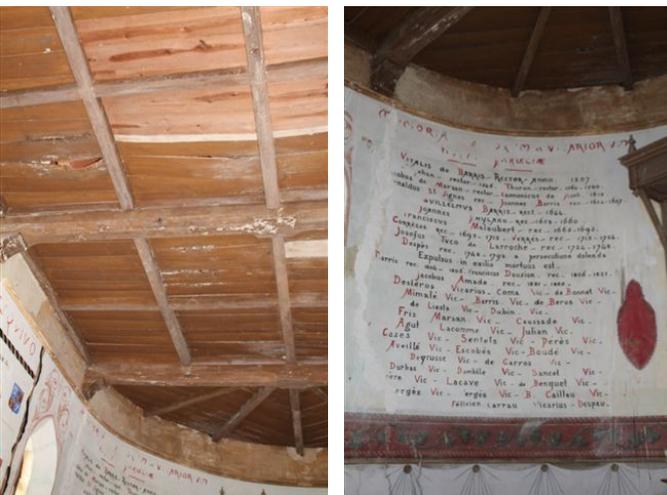
- l'attribution d'un label à des propriétaires privés afin de les inciter via des avantages fiscaux à la restauration de leurs bâtiments.

La Fondation du Patrimoine peut aussi apporter des subventions complémentaires aux projets par le biais de ses fonds propres et des diverses conventions de partenariat et de mécénat qu'elle a conclu sur tout le territoire national. Ces conventions étant ciblées sur des futurs projets répondant à des critères précis et déterminés par le partenaire ou le mécène.



Restauration de la chapelle du cimetière (Première Tranche)

*Commune de Montesquiou
Département du Gers*



Renseignements :

MAIRIE DE MONTESQUIOU

Tél.: 05.62.70.91.18

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Régionale Midi-Pyrénées

www.fondation-patrimoine.org/org/fr/midi-pyrenees-16



BON DE SOUSCRIPTION
CHAPELLE DU CIMETIERE
A MONTESQUIOU (GERS)

Oui, je fais un don pour restaurer la chapelle du cimetière de Montesquiou (Première tranche) dans le Gers

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – chapelle de Montesquiou »

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).

Mon don est de euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt*.
** La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

Pour les particuliers, votre don est déductible :
- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable **
(exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
- soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €) ** (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).
*(** sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).*

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt). *(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).*

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :
 l'impôt sur le revenu **l'impôt sur la fortune**
 l'impôt sur les sociétés

Nom ou Société.....
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....
Téléphone / Mail :

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Montesquiou est une commune située dans le département du Gers, en région Midi-Pyrénées.

La situation privilégiée du village pour la surveillance et la défense favorise l'implantation humaine dès la préhistoire, comme en attestent les objets datant du Néolithique et les tumuli découverts sur place. La situation du bourg lui donne un rôle militaire important du XIIe au XVIIe siècle, notamment pendant la guerre de Cent Ans.

La chapelle du cimetière est construite en 1820, à la suite de l'ouverture d'un nouveau cimetière en 1816. Le porche ainsi que le clocher sont en pierre de taille provenant d'anciens édifices. Le carrelage ancien est en terre cuite, le retable représente une crucifixion.



Sur les murs sont inscrits la généalogie de la famille du baron de Montesquiou, les noms des consuls, des prêtres et religieux nés ou ayant exercé à Montesquiou, ainsi que des différents maires depuis la Révolution Française.

Une première tranche de travaux pour la réfection de la toiture et du gros-œuvre est urgente, le coût du projet est évalué à 45 000 euros.

Grâce à cette souscription, vous pouvez soutenir cette opération de conservation et de mise en valeur de ce précieux patrimoine.